

Procès Verbal -
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 03 septembre 2024
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué vingt neuf août deux mille vingt-quatre, à la salle des fêtes de THIERVILLE SUR MEUSE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Madame SCHWEITZER
Monsieur ANTION	X			Mandat de Madame GERARD
Madame MUNERELLE	X			Mandat de Monsieur BROCARD
Monsieur DIDRY				
Monsieur THOMAS				
Madame THIL	X			
Monsieur DEHAND	X			
Madame GERARD		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Monsieur CORTIAL	X			Mandat de Monsieur CORTIAL
Monsieur VELAIN	X			
Monsieur GRIGGIO		X	Pouvoir à Monsieur CORTIAL	
Monsieur COLAUTTI				
Madame SCHWEITZER		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Monsieur FALQUE	X			
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Monsieur DURET	X			
Monsieur LORANS				
Monsieur BROCARD		X	Pouvoir à Madame MUNERELLE	
Monsieur CHAZAL	X			
Monsieur LIBERT (Pierre)	X			
Monsieur GERVAISE				
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				

Monsieur MICHELET	X			
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE	X			
Madame COLLIGNON	X			
Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			
Monsieur JACQUINOT	X			
Monsieur VERNEL				
Madame PELISSIER				
Madame PROT				
Monsieur MAGISSON	X			
Monsieur LEFRAND	X			
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	X			
Madame BOURDIN-WATRIN	X			
Monsieur HENRY				
Madame BATTOU				
Monsieur WEISSE	X			
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE	X			
Madame MOUNZER	X			
Madame DE PALMA-ANCEL	X			
Monsieur BEAUMET	X			
Madame SANTUS	X			
Monsieur HIRAT	X			
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET				
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS	X			
Monsieur REVEANI	X			
Monsieur BURATI	X			
Monsieur LAHAUSSE	X			

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Pascal BURATI en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h01.

Ordre du jour

Monsieur le Président ouvre la séance.

Permis de louer - Evolution de la délibération de mise en place de l'APML (Autorisation Préalable de Mise en Location)

Rapporteur	Monsieur ANTION	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur ANTION présente le projet.

Monsieur le Président explique le sens de la délibération. Après avoir vu les syndics, agences immobilières, etc., il reste peu d'appartements qui échappent au permis de louer.

15 % de refus. Lors de la première visite, par un agent de la collectivité, par des critères objectifs, 8 à 9 appartements / 10 qui n'ont pas eu d'avis favorable l'ont reçu suite à des travaux (travaux électriques, etc.).

De nombreux exemples le démontrent. La lutte contre les addictions est une priorité. L'essentiel de l'insalubrité se situe au centre ville de Verdun, comme l'ensemble des centres Villes. La Codecom avait mis en place l'OPAH qui a produit des effets. Ce programme a été arrêté par l'Etat pour remettre sur le marché des appartements fortement dégradés.

Sur la rue Gambetta, il y a eu des démantèlements de points de deal suite au travail de la police. Les appartements étaient occupés par des drogués et dealers. Le locataire était souvent victime des propriétaires qui touchaient les APL. Le propriétaire ne prévenait pas qu'il ne touchait pas le résiduel de la CAF pour ne pas les perdre.

Lorsqu'un appartement n'est pas louable, les informations sont transmises immédiatement à la CAF.

On voit des efforts de propriétaires de bonne foi.

On voit poindre aussi des propriétaires qui ne veulent pas mettre fin à un bail qui autorise les sous-locations sans quittance et payées en liquide.

On fait condamner moralement et judiciairement ce qui ne respecte pas la dignité humaine.

Le dispositif fonctionne bien, ce qui n'empêche pas certaines fraudes mais qui restent salutaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE que le produit des amendes est désormais intégralement versé à la CA du Grand Verdun,

APPROUVE le délai d'un mois permettant à l'intéressé de faire valoir ses observations,

APPROUVE l'échelle de proportionnalité des amendes ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) Nancy - renouvellement du partenariat pour l'année universitaire 2024-2025

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- de **POURSUIVRE** le partenariat avec l'ENSA pour l'année universitaire 2024-2025 ,
- d'**ACTER** les deux sites d'études susmentionnés
- d'**AUTORISER** le Président à signer le projet de convention annexée et tout document s'y rapportant.

Petite apparté du maire concernant les bâtiments inoccupés appartenant à l'hôpital:

Monsieur le président a rencontré l'ABF pour déconstruire les maisons. Il était favorable du moment que l'alignement soit respecté. Il était question de laisser un muret et ferronnerie en place. L'architecte a oublié le muret. Derrière le nouvel ABF exigeait la réhabilitation des maisons.

Plusieurs projets s'en suivent mais aucun n'a pu aboutir pour assainir la rue Saint Sauveur.

Le président reste mobilisé sur ce sujet pour convaincre l'ABF de détruire le bâtiment.

Aujourd'hui le centre hospitalier n'aura sans doute pas les moyens de mettre plus de 200 000 €.

Monsieur le Président regrette certaines prescriptions architecturales.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle dans le cadre d'un transfert de compétences relatif à la compétence développement économique et développement durable

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle dans le cadre d'un transfert de compétences relatif à la compétence développement économique et développement durable.

Cession parcelle n° AA 213 - Zac de Verdun Sud

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat

Monsieur le président explique qu'il ne reste plus qu'une parcelle à vendre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

CÈDE la parcelle AA 213 à Messieurs REGONNE et BENAMARA avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que ces derniers se réservent de désigner pour un montant de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document nécessaire à la vente ;

AUTORISE la SELARL MPM à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.

Cession parcelle 236 AB 68 - Rue de la Marjolaine à HAUDAINVILLE

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

CÈDE la parcelle 236 AB 168 à Madame et Monsieur BREME, avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que ces derniers se réservent de désigner pour un montant de 2 800 € net vendeur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document nécessaire à la vente ;

AUTORISE l'Office de la Paix à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.

Convention de passage d'une canalisation d'assainissement en domaine privé à Verdun

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur le Président explique l'historique du dossier.

Le bâtiment appartenait à l'OPH destiné à des foyers logements. Depuis le départ de l'ADAPEI, le bâtiment était inoccupé.

L'OPH va investir 3,5 millions pour des logements. Des salles vont être construites pour bénéficier aux associations.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de servitude conventionnelle de passage d'une canalisation d'assainissement en domaine privé pour la parcelle BN44

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toute autre formalité nécessaire à la mise en place de cette servitude

Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) - Dérogation aux modalités de répartition

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de la répartition du FPIC 2024 en application des règles de droit commun

Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des biens immeubles et meubles de la commune de Belleville-sur-Meuse à la Communauté d'Agglomération au titre des compétences transférées suite à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération validée par la délibération communautaire du 15 décembre 2016 et entérinée par arrêté préfectoral du 02 octobre 2017

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition ci-joint annexée entre la Communauté d'Agglomération et la commune de BELLEVILLE SUR MEUSE au titre de la compétence voirie et éclairage public.

Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes - Budget Principal

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE les créances éteintes susvisées pour un montant de 477.60 €

Décision Modificative de crédits N° 2 - Budget PRINCIPAL - ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative de crédits n°2 du Budget PRINCIPAL qui annule et remplace la délibération votée le 18 juillet 2024.

Subventions CTG 2023-2024

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame MUNERELLE présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions financières et à verser les subventions CTG correspondantes (reliquat 2023 et acompte 2024 sur l'exercice 2024 et reliquat 2024 sur l'exercice 2025) aux structures

Subventions aux associations culturelles

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Pierre WEISS ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser ces subventions et à signer les conventions relatives à leur versement conformément au tableau ci-dessus,

Versement subvention Education Artistique et Culturelle

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à **ACCEPTER** le versement de cette subvention et à **PROCÉDER** à sa répartition selon les modalités susmentionnées.

Dossiers de demande DGD (subventions) acquisitions et mobilier pour l'Encre, la médiathèque du Grand Verdun

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur le Président. Il explique avoir négocié 10 % de plus de subvention auprès de la DRAC. Un financement de 60 % sur le mobilier. Monsieur le Président remercie l'Etat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le « plan de développement des collections 2024-2026 » de l'Encre

ADOpte le plan prévisionnel et pluriannuel de financement concernant l'enrichissement et le renouvellement des collections de la médiathèque du Grand Verdun

ADOpte le plan prévisionnel et pluriannuel de financement concernant le mobilier et la signalétique de l'Encre

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les appels d'offres relatifs au mobilier et à la signalétique de la future médiathèque et à signer tous les documents afférents

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de l'État les subventions prévues dans le cadre de la circulaire DGD au titre de ses volets « acquisitions » et « mobilier/signalétique » et à signer tous les documents afférents

Convention de partenariat Résidence de territoire

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à **SIGNER** pour la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun la convention de partenariat et à **PRÉVOIR** les crédits nécessaires à l'action.

Marché de réhabilitation d'une bibliothèque en Médiathèque à l'hôtel des sociétés - lot 7 avenant 1 - programme 07 1 15 10

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

A la demande de monsieur Addenet, le président précise la nature des travaux restants.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société Isoplaquiste.

Règlement de sinistre - Jehanne DELHAYE

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président a accepté le règlement du sinistre par Mme DELHAYE Jehanne pour un montant de 194,60 euros.

Modifications modalités d'attribution des bourses dans le cadre des chantiers jeunes

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame MUNERELLE présente le projet.
Pas de débat.

Monsieur VELAIN est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à verser les bourses aux participants des chantiers jeunes en application des principes ci-dessus.

Fin du conseil : 21h00

A THIERVILLE SUR MEUSE, le 03 septembre 2024


Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Pascal BURATI
